



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01293

Nom ou dénomination : A GE P

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2014 sous le numéro de dépôt 6516



Christian MARTINO
Expert Comptable
*inscrit au Tableau
de l'Ordre de Marseille*
Commissaire aux Comptes
*près la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence*

6516
14/3/293

Rapport du Commissaire aux Apports sur les avantages particuliers

Par décision unanime en date à NICE du 30 mai 2013, les associés fondateurs de la SAS « A GE P » en formation m'ont désigné, en ma qualité de Commissaire aux Comptes, Commissaire aux Apports chargé d'évaluer les avantages particuliers.

Description

La société concernée présente les principales caractéristiques suivantes :

- il s'agit d'une société par actions simplifiée en formation, dénommée « A GE P » ;
- son siège sera fixé à NICE (06000), 56 Rue Saint Philippe ;
- elle aura pour objet : « l'étude, le conseil et l'assistance administrative, notamment en matière sociale, la gestion du personnel (du recrutement jusqu'à la sortie du salarié), les obligations y afférentes, l'audit de mise en conformité, la production de la paye et les déclarations subséquentes, ainsi que toutes les obligations légales et réglementaires de l'employeur ; la domiciliation d'entreprises et la saisie comptable sans que ces opérations puissent porter atteintes à des professions réglementées » ;
- son capital est fixé à la somme de 5 000,00 €, divisé en 250 actions de 20,00 € chacune, numérotées de 1 à 250.

Les actions numérotées de 1 à 230 sont attribuées à leurs souscripteurs en rémunération de leurs apports respectifs et ne donnent droit à aucun avantage particulier.

En revanche, les actions numérotées de 231 à 250 sont attribuées à Monsieur Christophe DANNE, souscripteur, et donnent droit aux dispositions de l'article 8 du projet de statuts, soit à un droit de dividende double en cas de distribution de bénéfices, étant précisé que dans tous les autres cas, c'est le droit simple qui s'applique, notamment pour les distributions de réserves ou de capital.

cup

Siret: 34324521300065 - Code activité: 6920Z - FR44343245213
Le Caneopole Bât. C - 11/13, Chemin de l'Industrie - 06110 Le Cannet
Tél: 04 92 18 61 20 - Fax: 04 93 69 93 95 - Courriel: martino@asexpertise.com

Il est prévu que les actions de préférence puissent être converties en actions ordinaires ou en actions de préférence d'une autre catégorie par décision des associés prise en assemblée générale extraordinaire.

Valorisation

Les actes numérotés de 231 à 250 de la SAS « A GE P » en formation se voient attribuer un droit à distribution de dividende double dans le cas exclusif de distribution de bénéfices.

Ce droit de percevoir un dividende double pour chaque action dans le cas de distribution de bénéfices, sans altération d'aucun autre droit rattaché aux actions tel que définie par la loi, n'a pas pour effet de minorer la valeur nominale des actions numérotées de 231 à 250.

Conclusion :

J'atteste donc que le versement du capital qui devra être corroboré par le certificat du dépositaire, égal à cinq mille euros (5 000,00 €) sera au moins égal à la valeur intrinsèque à l'émission de chacune des 250 actions de vingt euros (20,00 €) de la société en formation « A GE P ».

Fait au CANNET ce jour, le 27 juin 2013

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.